



# WEBINAIRE DE PRÉSENTATION APPEL À PROJETS RECHERCHE & DÉVELOPPEMENT

**FILIÈRE REP ARTICLES DE SPORTS ET DE  
LOISIRS (ASL)**

# ECOLOGIC

ÉCO-ORGANISME À BUT NON LUCRATIF AGRÉÉ PAR L'ÉTAT

*Assurer un service de **collecte** et de **traitement** et de **réemploi** :*

Equipements **E**lectriques et **E**lectroniques (**EEE**)

Articles de **S**port et **L**oisirs (**ASL**)

Articles de **B**ricolage et de **J**ardinage **T**hermiques (**ABJTh**)

*Améliorer les performances des filières*

Environnementales, sociales et économiques

En **soutenant les projets de R&D des parties prenantes**, Ecologic réitère et élargit :

**Appel à projets pour les filières EEE et ASL**



# DISPOSITIF DE SOUTIEN : APPEL À PROJET R&D

## FILIÈRE ASL

### • Réparabilité des cycles

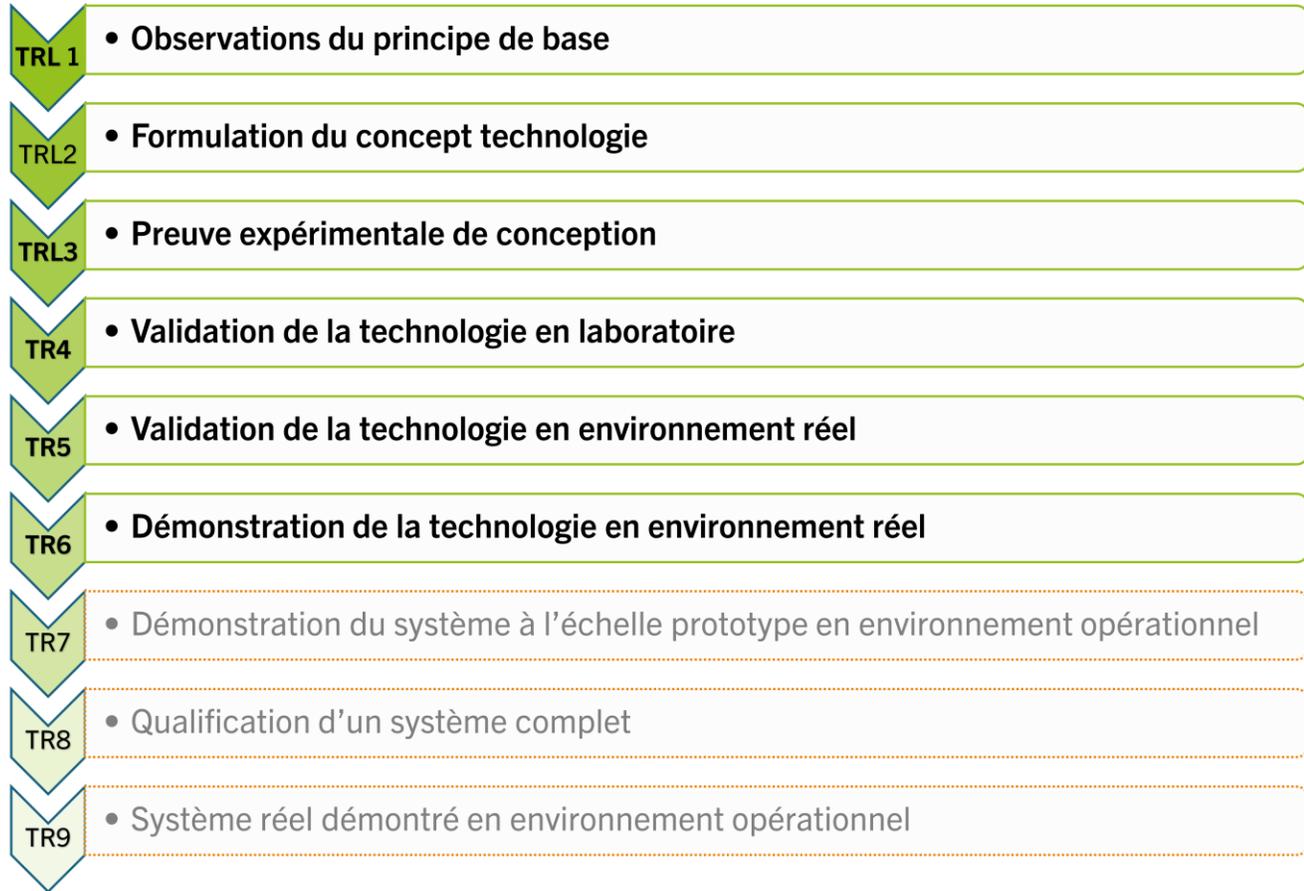
- ✓ Standardisation des process et pièces détachées
- ✓ Réduction des temps de diagnostic pour évaluer la réparabilité réelle
- ✓ Développement du réflexe d'entretien préventif chez les utilisateurs
- ✓ Formation de nouveaux réparateurs

### • Collecte des ASL Cat.2

- ✓ Optimisation des canaux de collecte existants : déchetteries, magasins de distribution, clubs
- ✓ Identification et qualification de nouveaux canaux de collecte

### • Réemploi et réutilisation d'articles et de pièces détachées cat.2

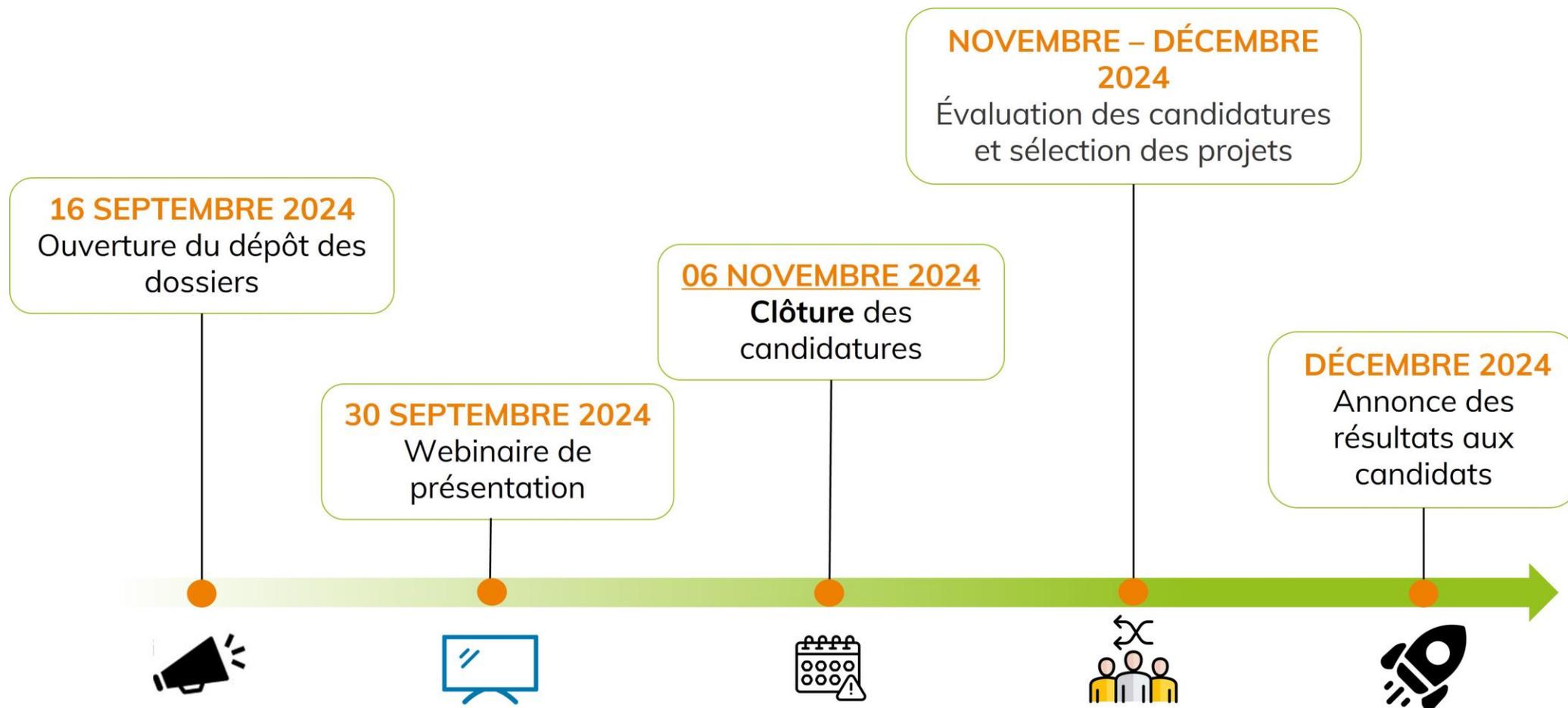
- Développement des offres professionnelles
- Conception des solutions de collectes préservant
- Elaboration de diagnostics



# CALENDRIER

Envoyer votre dossier de candidature avec le **06 novembre 2024** à : [aap-r&d@ecologic-france.com](mailto:aap-r&d@ecologic-france.com)

Télécharger le dossier de candidature [ici](#)



# MODALITÉ DE SOUTIEN

Le soutien d'ECOLOGIC prendra diverses formes : du financement (jusqu'à **40 000 € et 50% des dépenses R&D éligibles** du projet), à l'accompagnement technique et opérationnel.

<b>Frais de personnel</b>	Les coûts associés aux employés impliqués dans la réalisation du projet.
<b>Frais de sous-traitance</b>	Les dépenses liées à l'accompagnement, à la gestion de projet, à l'ingénierie, ainsi qu'aux frais de transport directement associés au projet.
<b>Frais d'équipement</b>	Les coûts d'acquisition d'équipements et de matériel de recherche nécessaires, ainsi que les achats de matières premières, consommables et fournitures indispensables à la mise en œuvre du projet
<b>Frais de gestion du projet</b>	les dépenses liées à la coordination et à l'administration du projet



# CRITÈRES DE SÉLECTION

## RECEVABILITÉ

- **Une dimension collaborative** : le projet présenté doit impliquer a minima deux acteurs. Les autres acteurs peuvent inclure des producteurs, des recycleurs, des startups, des collectivités, des universités, etc.
- Répondre à l'un ou plusieurs des axes stratégiques présentés
- Démarche **R&D** avec un **TRL** entre **1 à 6**
- Permettre un **accord de partage des résultats** entre les porteurs de projet et Ecologic

C'est assez ouvert et peut être discuté. L'idée de ce point de la convention, pour Ecologic, est de ne pas financer un projet qui ne profite qu'à un industriel, et dont Ecologic ne pourrait pas exploiter les résultats pour la filière ASL au global.

Avec ce rappel : un éco-organisme doit être neutre, peut soutenir des projets suivant des critères précis (comme pour cet AAP), mais ne peut évidemment pas partager les résultats d'un industriel à sa concurrence

## CRITÈRES TECHNIQUES

- Coût du soutien au projet pour Ecologic en euros
- Temps-homme pour Ecologic associé au soutien du projet
- **Potentiel de gain sur les objectifs des filières REP**
- **Potentiel de circularité, d'industrialisation et de création d'emplois**
- **Gains économiques projetés**
- Potentiel de progrès scientifique
- Caractère innovant de la proposition
- Potentiel de succès du projet



# DOSSIER DE CANDIDATURE

- Le présent règlement de l'appel à projet signé et scanné
- La présentation de votre projet

- Informations générales
- Plan de financement
- Jalons et livrables
- Planning
- Informatiques spécifiques : analyse des bénéfices du projet*

- La convention de partenariat à compléter

- Informations
- Engagements (3.2)

## Bénéfices du projet relatifs aux objectifs réglementaire de la filière

Décrivez comment votre projet permet de répondre aux obligations de la filière REP, telles que la réduction des déchets, l'amélioration de la recyclabilité, la gestion des produits en fin de vie, ou toute autre exigence pertinente.

## Bénéfices sociaux et environnement du projet

Par exemple, relativement aux objectifs de développement durable de l'ONU

## Potentiel de circularité, d'industrialisation et de création d'emploi du projet

## Gains économiques projetés du projet sur la filière

Décrivez les gains financiers directs et indirects que vous anticipez, tels que la réduction des coûts liés aux traitements de déchets, l'amélioration de l'efficacité des processus, ou la création de nouvelles opportunités (incinération → recyclage) etc...

Présenter des estimations chiffrées, si possible, pour illustrer l'impact économique potentiel du projet.

### 3.2 Engagements de ...

... s'engage à déployer des moyens humains, financiers, matériels, intellectuels et de recherche et développement pour ...

... s'engage également à transmettre les livrables suivants aux échéances correspondantes :

- ...
- ...
- ...

... s'engage enfin à utiliser le financement versé par ECOLOGIC pour la réalisation du Projet.



# PRÉSENTATION DU PROJET

## Bénéfices du projet relatifs aux objectifs réglementaires de la filière

Les objectifs réglementaires de la filière REP : comme l'augmentation des taux de collecte, de réemploi ou de recyclage. Il doit être aligné avec des lois comme la loi AGEC, et aider à améliorer la gestion des déchets et la durabilité des produits. On retrouve notamment les trois thèmes des plans de prévention d'éco-conception (PPE)

## Bénéfices sociaux et environnementaux du projet

Ils peuvent être rapportés aux objectifs de développement durable de l'ONU

## Potentiel de circularité, d'industrialisation et de création d'emploi du projet

La répliquabilité sur d'autres produit/secteurs, et le potentiel de passage à plus grand échelle sont clés.

## Gains économiques projetés du projet sur la filière

Les gains financiers directs et indirects que vous anticipez, tels que la réduction des coûts liés aux traitements de déchets, l'amélioration de l'efficacité des processus, ou la création de nouvelles opportunités environnementales



# F.A.Q

## Éligibilité des projets et des porteurs de projet

- **Quelle est la durée minimale et/ou maximale pour les projets déposés ?**

Il n'y a pas de durée minimale imposée. La durée maximale des projets est **fixée à 12 mois**.

- **Est-ce que la dimension collective est obligatoire pour cet appel à projets R&D ?**

Oui, la dimension collective est essentielle pour cet appel à projets. Cela vise à dynamiser les filières et à renforcer le déploiement des bénéfiques. Par exemple : un producteur et un recycleur, une association de pratiquants/consommateurs et un recycleur, une fédération de distributeurs et un institut de recherche

- **Je suis une structure de conseil en innovation et R&D, puis-je postuler à cet appel à projets R&D ?**

Oui, vous êtes éligible à condition que votre projet intègre une dimension collective. Cela signifie que vous devez collaborer avec au moins un autre acteur

- **Que voulez-vous dire par « démarche recherche & développement expérimentale » ?**

La « démarche recherche & développement expérimentale » fait référence à un processus **structuré d'exploration et de validation d'idées nouvelles, impliquant des essais pratiques, des prototypes, et des itérations basées sur des résultats concrets**. Cette démarche doit viser à créer des solutions innovantes répondant aux axes stratégiques identifiés dans le domaine des ASL



# F.A.Q

## Sélection et suivi des projets

- **Combien de projets seront sélectionnés ?**

Le nombre de projets sélectionnés n'est pas prédéfini. La sélection dépendra de la qualité des dossiers soumis ainsi que du budget global alloué à cet appel à projets.

- **Comment le projet est-il subventionné ? Quel pourcentage est versé au démarrage ?**

Au démarrage, Ecologic verse un acompte correspondant à 50 % du montant total du soutien accordé. Un versement de 25 % est effectué à la réception des livrables intermédiaires, et les 25 % restants sont versés à la réception du livrable final.

- **Quelles sont les attentes en termes de livrables pour les projets sélectionnés ?**

Les livrables seront définis en fonction des jalons spécifiés dans le dossier de candidature. À la fin du projet, Ecologic attend un **rapport complet** comprenant une analyse détaillée des résultats, les conclusions tirées, ainsi que des recommandations pour l'utilisation future des informations et technologies développées. De plus, **une note de synthèse destinée à être diffusée au grand public** devra être fournie.

Pour le projet portant sur la thématique 3 : Réemploi et réutilisation d'articles et de pièces détachées de la catégorie 2, un livrable sur le taux de réemploi et de réutilisation est très conseillé.



# F.A.Q

- **Une structure ayant déjà été lauréate d'un précédent AAP peut-elle soumettre un nouveau dossier ?**

Oui, vous pouvez soumettre **un nouveau dossier** (mais pas le même que celui déjà soumis), à condition que votre projet réponde à tous les critères d'acceptation : une dimension collaborative et R&D avec un TRL de 1 à 6, répondre à un ou plusieurs axes stratégiques, et l'accord sur le partage des résultats.

- **Une entreprise spécialisée dans la collecte/tri des ASL, en partenariat avec un acteur du réemploi, peut-elle candidater à cet appel à projets ?**

Oui, votre candidature est éligible à cet appel à projets.

- **Plusieurs acteurs du réemploi peuvent-ils candidater ensemble en collectif ?**

Oui, cela correspond à la dimension collaborative attendue, donc votre candidature collective est éligible à cet appel à projets.



# LIVRABLE FINAL – THÉMATIQUE 3

## RÉEMPLOI ET RÉUTILISATION D'ARTICLES ET DE PIÈCES DÉTACHÉES CAT.2

Dans le cadre de cet appel à projet, une attention particulière sera portée à la capacité de traçabilité sur les produits entrants/sortants.. Par exemple, pouvoir partager avec Ecologic certains des indicateurs suivants, même en ordre de grandeur, sera valorisé.

### Deux parties :

#### 1. La proportion et les motifs de non-sélection d'objets en vue du réemploi = ce qu'ils refusent à l'entrée, et pourquoi ?

Caractéristiques du gisement disponible						
# lots / flux	type d'ASL (catégories)	type d'ASL (précisions)	mode d'acquisition	provenance	technologie	Quantités d'équipements disponibles (en poids ou en unités)
<i>si pertinent selon le niveau de détail disponible</i>	<i>merci d'indiquer l'une des catégories proposées</i>	<i>champ libre pour préciser les équipements concernés</i>	<i>merci de préciser si vous le pouvez (utiliser colonne S pour commentaires additionnels)</i>	<i>merci de préciser si vous le pouvez (utiliser colonne S pour commentaires additionnels)</i>	<i>si pertinent pour différencier les taux de réemploi par technologie</i>	<i>A renseigner pour calcul des % de sélection</i>

#### 2. La proportion et les motifs de non-réemploi des objets après passage en atelier, sur le même modèle : entrant, taux, motifs

Taux de sélection - acquisition d'équipements pour réemploi-réutilisation				Motifs de non-sélection			
Quantités d'équipements sélectionnés pour réemploi (en poids ou unités)	Quantités d'équipements sélectionnés pour récupération de pièces (en poids ou unités)	% d'équipements sélectionnés pour réemploi (en poids ou unités)	% d'équipements sélectionnés pour récupération de pièces (en poids ou unités)	motif #1 de non sélection ou pour pièces	% d'appareils non sélectionnés ou pour pièces à cause du motif #1	motif #2 de non sélection ou pour pièces	% d'appareils non sélectionnés ou pour pièces à cause du motif #2
<i>A renseigner pour calcul des % de sélection ou indiquer directement les % en colonnes K et L</i>	<i>A renseigner pour calcul des % de sélection ou indiquer directement les % en colonnes K et L</i>	<i>merci de fournir un % ou un intervalle (ex.: "entre 20 et 30%")</i>	<i>merci de fournir un % ou un intervalle (ex.: "entre 20 et 30%")</i>	<i>merci d'indiquer l'un des motifs proposés, préciser si besoin en commentaires</i>	<i>merci de fournir un % ou un intervalle (ex.: "entre 20 et 30%")</i>	<i>merci d'indiquer l'un des motifs proposés, préciser si besoin en commentaires</i>	<i>merci de fournir un % ou un intervalle (ex.: "entre 20 et 30%")</i>





## Des autres questions ?

N'hésitez pas à nous écrire à l'adresse suivante :

[aap-r&d@ecologic-france.com](mailto:aap-r&d@ecologic-france.com)